

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 25 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le 25 avril à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Céline DEBUIGNY, Yannick DEBIN, Mélissa LORIAUX, Michel MAILLE, Dominique CAILLE, Mickaël VIGOR, Stéphanie HOUDMON, Nicolas ROGER, Véronique GAVELLE, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : René DREAN par Nadège LEVEE - Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Début de la séance à 20 heures 33

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe la parole à Madame Suzy TOUBEAU. Madame TOUBEAU présente un projet d'exposition proposé par l'association « LIRE ET FAIRE LIRE ». Cette exposition de tableaux de Tomi UNGERER pourrait être présentée à la bibliothèque durant les mois de mai et juin 2014. Des ateliers pour les enfants en rapport avec cette exposition seront organisés durant cette période. Le conseil municipal accepte l'organisation de cette exposition à la bibliothèque.

Après cette intervention, la réunion reprend son cours normal

Le compte rendu de la réunion du 04 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le compte administratif 2013 de la commune approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Vu le compte de gestion 2013 du comptable approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	13 333.67 €
Résultat antérieur reporté :	99 596.18 €
Résultat à affecter :	112 929.85 €

Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-77 005.41 €
Résultat antérieur reporté :	202 041.11 €
Restes à réaliser	- 44 867.00 €
Résultat à affecter :	80 168.70 €

Après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Report de l'excédent en fonctionnement R002	112 929.85 €
Report de l'excédent en investissement R001	80 168.70 €

L'affectation des résultats du Budget Principal de la Commune est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe du CCAS approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Vu le compte de gestion 2013 du comptable approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	1 639.96 €
Résultat antérieur reporté :	6 968.97 €
Résultat à affecter :	8 608.93 €

Après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Report de l'excédent en fonctionnement R002 :	8 608.93 €
--	-------------------

L'affectation des résultats du budget annexe du C.C.A.S. est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe du cimetière approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Vu le compte de gestion 2013 du comptable approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	- 3 773.59 €
Résultat antérieur reporté :	22 116.80 €
Résultat à affecter :	18 343.21 €

Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	5 166.59 €
Résultat antérieur reporté :	- 22 116.80 €
Résultat à affecter :	- 16 950.21 €

Après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Report de l'excédent en fonctionnement R002 :	18 343.21 €
Report du déficit en investissement D001 :	16 950.21 €

L'affectation des résultats du budget annexe du cimetière est adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe du Lotissement des Aubépinés approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Vu le compte de gestion 2013 du comptable approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	521 906.87 €
Résultat antérieur reporté	- 316 735.44 €
Résultat à affecter :	205 171.43 €

Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	- 319 100.39 €
Résultat antérieur reporté	- 5 799.80 €
Résultat à affecter :	- 324 900.19 €

Après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Report de l'excédent en investissement R1068 :	205 171.43 €
Report du déficit en investissement D001 :	324 900.19€

L'affectation des résultats du budget annexe du lotissement des Aubépinés est adoptée à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des trois taxes communales pour 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants pour 2014, après application d'une hausse de 0,9 % des taux actuels (coût de la vie INSEE)

TAXE D'HABITATION	11,59 %
TAXE FONCIERE (bâti)	30,79 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	76,93 %

Résultat du vote : 14 votes POUR - 05 votes CONTRE

Madame LAMBERT s'oppose à l'augmentation des taux des taxes communales. Elle estime que cela n'est pas nécessaire et que l'augmentation des bases suffit. Madame LEVEE s'y oppose également. Elle aurait préféré un budget plus agressif concernant les dépenses de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Après affectation des résultats du budget principal de la commune, Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2014 par chapitre.

Fonctionnement : 2 604 714,85 € - Investissement : 479 942,70 €

Madame LAMBERT demande à être associée à la gestion du dossier concernant les travaux des écoles : flocage, remplacement des chaudières et des huisseries. Il est ensuite procédé au vote du budget primitif 2014 de la commune.

Résultat du vote : 5 votes CONTRE et 14 votes POUR. Le Budget Primitif 2014 de la commune est adopté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU CCAS

Après affectation des résultats du budget annexe du CCAS, Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2014 par chapitre.

Fonctionnement : 27 824,93 €

Madame LEVEE demande si les aides sont faites à fond perdu. Madame PICARD répond que les aides sont accordées au cas par cas avec demande de remboursement ou non. Il est ensuite procédé au vote du budget primitif 2014 du CCAS.

Résultat du vote : 2 votes CONTRE et 17 votes POUR. Le Budget Primitif 2014 du CCAS est adopté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU CCAS

Après affectation des résultats du budget annexe du CIMETIERE, Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2014 par chapitre.

Fonctionnement : 38 901,21 € - Investissement : 33 901,21 €

Madame LAMBERT demande si il y des investissements prévus pour le cimetière. Monsieur le Maire répond que pour l'instant rien n'est projeté. Il est ensuite procédé au vote du budget primitif 2014 du CIMETIERE.

Résultat du vote : 3 votes CONTRE et 16 votes POUR. Le Budget Primitif 2014 du CIMETIERE est adopté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Après affectation des résultats du budget annexe du LOTISSEMENT DES AUBEPINES, Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2014 par chapitre.

Fonctionnement : 808 837,76 € - Investissement : 994 009,19 €

Il est procédé au vote du budget primitif 2014 du LOTISSEMENT DES AUBEPINES.

Résultat du vote : 2 votes CONTRE et 17 votes POUR. Le Budget Primitif 2014 du CIMETIERE est adopté.

DELIBERATION PORTANT TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents, il est nécessaire de transformer 2 postes à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la transformation des postes telle que présentée ci-dessous.

ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
1 Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2 ^e classe	1 Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe
1 Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe	1 Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant qu'il est nécessaire de pérenniser un emploi sous Contrat Unique d'Insertion, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide la création à compter du 15 juillet 2014 d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Il est ensuite procédé à l'élection des délégués dans les syndicats et organismes suivants :

SYNDICAT DE MUSIQUE DE ROMILLY SUR ANDELLE / PONT SAINT PIERRE / PITRES ELECTION DES DELEGUES

Délégué titulaires : Jean CARRE - Gianni LEFEBVRE - Christophe PETIT - Yannick DEBIN - Stéphanie HOUDMON

Délégués suppléants : Evelyne CLASTERE - Florence LAMBERT - Michel MAILLE - Dominique CAILLE - Chantale PICARD

SYNDICAT DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE LE MANOIR / PITRES - ELECTION DES DELEGUES

Délégués titulaires : Chantale PICARD - Mélissa LORIAUX - Stéphanie HOUDMON - Dominique CAILLE

Délégués suppléants : Nadège LEVEE - Marie DUMONT - Nicolas ROGER - Mickaël VIGOR

SIDEAL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENSEMBLE AQUATIQUE ET LUDIQUE DE LA VALLEE DE L'ANDELLE - ELECTION DES DELEGUES

Délégués titulaires : Jean CARRE - Christophe PETIT - Céline DEBUIGNY - Stéphanie HOUDMON

Délégués suppléants : Mickaël VIGOR - Mélissa LORIAUX - Véronique GAVELLE - Jérôme RAVIN

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL « L'ESPACE DES 2 RIVES » - ELECTION DES DELEGUES

Délégués titulaires : Christophe PETIT - Michel MAILLE - Stéphanie HOUDMON

Délégués suppléants : Mélissa LORIAUX - Nicolas ROGER - Dominique CAILLE

Monsieur Christophe PETIT, 2^{ème} adjoint est désigné pour siéger au Bureau de l'Espace des 2 Rives**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES COLLEGES ET GYMNASE
DE FLEURY ET ROMILLY - ELECTION DES DELEGUES**

Délégués titulaires : Jean CARRE - Evelyne CLASTERE

Délégués suppléants : Yannick DEBIN - Céline DEBUIGNY

**SIEGE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE
ELECTION DES DELEGUES**

Délégué titulaire : Jean CARRE

Délégué suppléant : Gianni LEFEBVRE

EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - ELECTION DES DELEGUES

Délégué titulaire : Christophe PETIT

Délégué suppléant : Michel MAILLE

**SYNDICAT MIXTE A.GE.D.I. (Agence de Gestion et Développement Informatique)
ELECTION DU DELEGUE**

Monsieur Nicolas ROGER est désigné comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

SECOMILE - ELECTION DES DELEGUES

ASSEMBLEE GENERALE et ASSEMBLEE SPECIALE :

Déléguée titulaire : Chantale PICARD

Déléguée suppléants : Véronique GAVELLE

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE

Madame Evelyne CLASTERE est nommée afin de remplir les fonctions de Délégué à la Défense.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE - ELECTION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure :

TITRES DES COMMISSIONS	DELEGUES
FINANCES ET EXCELLENCE OPERATIONNELLE	Jean CARRE, Maire, Christophe PETIT, 2 ^{ème} adjoint
TRANSPORTS CONVIVIAUX ET ELECTROMOTRICITE	Evelyne CLASTERE, conseillère municipale Marie DUMONT, conseillère municipale Yannick DEBIN, conseiller municipal
VOIRIE ET LIAISONS DOUCES	Christophe PETIT, 2 ^{ème} adjoint Jean CARRE, Maire
PARCOURS RESIDENTIELS (Habitat Logement)	Chantale PICARD, 1 ^{ère} adjointe Dominique CAILLE, conseillère municipale
URBANISME ET AMENAGEMENT	Christophe PETIT, 2 ^{ème} adjoint Mickaël VIGOR, conseiller municipal Céline DEBUIGNY, conseillère municipale
COMMERCE - ARTISANAT - TOURISME	Chantale PICARD, 1 ^{ère} adjointe Véronique GAVELLE, conseillère municipale
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE	Jean CARRE, Maire Céline DEBUIGNY, conseillère municipale
CYCLE DE L'EAU et MILIEUX NATURELS	Gianni LEFEBVRE, conseiller municipal Marie DUMONT, conseillère municipale Mélissa LORIAUX, conseillère municipale

JEUNESSE ET PROXIMITE (Jeunesse, péri-scolaire et maintien à domicile)	Stéphanie HOUDMON, conseillère municipale Florence LAMBERT, conseillère municipale Yannick DEBIN, conseiller municipal
POLITIQUE DE LA VILLE et TRANSITION ENERGETIQUE	Céline DEBUIGNY, conseillère municipale Michel MAILLE, conseiller municipal
PROPRETE PUBLIQUE	Gianni LEFEBVRE, conseiller municipal Christophe PETIT, 2 ^{ème} adjoint
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	Nicolas ROGER, conseiller municipal Dominique CAILLE, conseillère municipale
MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE (SCoT et sauvegarde du patrimoine)	Gianni LEFEBVRE, conseiller municipal Céline DEBUIGNY, conseillère municipale Florence LAMBERT, conseillère municipale
STRATEGIE ET PARTENARIATS (Locaux et internationaux)	Christophe PETIT, 2 ^{ème} adjoint Mélissa LORIAUX, conseillère municipale
RECONVERSION INDUSTRIELLE	Gianni LEFEBVRE, conseiller municipal Evelyne CLASTERE, conseillère municipale
COOPERATION DECENTRALISEE	Chantale PICARD, 1 ^{ère} adjointe

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Social)

Le Conseil Municipal, après délibération décide à 08 le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

Madame Chantale PICARD	Dominique CAILLE
Yannick DEBIN	Monsieur Gianni LEFEBVRE
Madame Céline DEBUIGNY	Madame Florence LAMBERT
Madame Nadège LEVEE	Madame Marie DUMONT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES DELEGUES

Délégués titulaires : Mickaël VIGOR - Nicolas ROGER - Evelyne CLASTERE

Délégués suppléants : Chantale PICARD - Jean CARRE - Florence LAMBERT

Il est ensuite procédé à la création des commissions communales :

1) **TRAVAUX - URBANISME** : Christophe PETIT - Michel MAILLE - Mickaël VIGOR - Evelyne CLASTERE - Gianni LEFEBVRE - Jean CARRE - Véronique GAVELLE - Céline DEBUIGNY - Jérôme RAVIN - Chantale PICARD

2) **FINANCES** : Christophe PETIT - Jean CARRE - Chantale PICARD - Nicolas ROGER - Evelyne CLASTERE - Véronique GAVELLE - Florence LAMBERT - René DREAN - Gianni LEFEBVRE

3) **SPORTS - LOISIRS** : Yannick DEBIN - Mickaël VIGOR - Nicolas ROGER - Mélissa LORIAUX

4) **FETES ET CEREMONIES - CULTURE** : Chantale PICARD - Yannick DEBIN - Dominique CAILLE - Mélissa LORIAUX - Gianni LEFEBVRE - Véronique GAVELLE

5) **COMMUNICATION** : Mélissa LORIAUX - Yannick DEBIN - Véronique GAVELLE - Evelyne CLASTERE - Marie DUMONT - Nadège LEVEE

6) **ENFANCE - JEUNESSE** : Yannick DEBIN - Stéphanie HOUDMON - Dominique CAILLE - Mélissa LORIAUX - Florence LAMBERT - Nadège LEVEE - Michel MAILLE - Nicolas ROGER

7) **ENVIRONNEMENT** : Gianni LEFEBVRE - Céline DEBUIGNY - Jean CARRE - Christophe PETIT - Michel MAILLE - Marie DUMONT - Dominique CAILLE - Evelyne CLASTERE

DELEGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au maire pour la durée de son mandat dans les domaines de l'administration communale, des finances, du budget et autres domaines divers.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur le Maire l'indemnité de fonction à concurrence de 40 % et à Madame PICARD et Monsieur PETIT, l'indemnité de fonction d'adjoint à concurrence de 16,50 % du taux maximum fixé par les textes réglementaires.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et de lui accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 2014, l'indemnité pour le gardiennage des églises communales a été fixée à 474,22 €. Le Conseil Municipal accepte le versement de cette indemnité de 474,22 € au prêtre résidant au presbytère.

DIVERS

➔ LISTE PREPARATOIRE POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de former une nouvelle commission des Impôts Directs. Deux listes de seize noms chacune ont été dressées pour les commissaires titulaires et suppléants. Sur ces deux listes, huit personnes seront ensuite désignés par le Directeur Général des Finances Publiques pour composer la commission des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide la liste proposée par Monsieur le Maire et l'autorise à la transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques.

➔ DEMANDE DE MESSIEURS LUDWIG KUHN ET ABOU KASSE POUR UN CONTRAT

D'APPRENTISSAGE : Monsieur le Maire présente les demandes de deux jeunes qui souhaiteraient effectuer un apprentissage au sein des services de la commune. Une demande pour les services techniques et une autre pour les espaces verts. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que Monsieur le Maire signe des contrats d'apprentissage avec ces deux personnes.

➔ **VENTE DU BAR DE LA MAIRIE :** Monsieur le Maire fait part d'une offre 95 000 € pour l'achat de la maison sise 17 rue de l'Église et anciennement Bar de la Mairie et rappelle que le prix de vente de cette maison est de 107 100 €. De nombreuses visites ont eu lieu sans aucune suite favorable. Nous avons la possibilité de baisser le prix de vente de maison de 10 % par rapport au prix initial fixé par le service des Domaines. Monsieur le Maire propose donc de fixer à 96 300 € le nouveau prix de la maison.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le prix de 96 300 € pour la vente de la maison sise au 17 rue de l'Église cadastrée section C n° 912 et autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et documents se rapportant à ce dossier.

➔ JOURNEE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION LE 27 AVRIL

2014 : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet se rapportant à la journée du souvenir des victimes et des héros de la Déportation qui est célébrée le 27 avril 2014. Une cérémonie sera organisée au monument aux morts.

➔ Remerciements de Madame LAMINE et Monsieur MOENS pour l'intervention des services de la mairie qui a permis de ne pas retarder la signature de l'acte pour l'achat de leur maison à PITRES.

➔ Monsieur le Maire propose de fixer dès maintenant les dates des prochaines réunions du conseil municipal : les vendredis 06 juin et 04 juillet 2014.

TOUR DE TABLE

- Madame Mélissa LORIAUX signale qu'il y a beaucoup de gaspillage à la cantine. Un jeu a été mis en place pour récompenser les groupes qui gâchent moins de nourriture. Des problèmes sont rencontrés avec les animateurs de l'Espace des 2 Rives. Madame LAMBERT pense que le travail des animateurs est bien fait et qu'un travail éducatif est à faire pour pallier ce problème.
- Madame Evelyne CLASTERE demande si une gerbe sera déposée à la stèle de l'aviateur rue des Moulins. Le sujet va être vu.

- Monsieur Yannick DEBIN souligne la réussite de la manifestation organisée par le TRAIL ainsi que les bons résultats d'un judoka du club de PITRES au Championnat d'Europe.
- Madame Florence LAMBERT demande si les conseils municipaux auront toujours lieu le vendredi. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et que ce sera généralement en début de mois sauf jour férié.
- Madame LAMBERT demande, après l'avoir félicité pour son élection au poste de vice-président de la commission « PROPLETE », en quoi consistera son travail. Monsieur le Maire lui donne des explications quant à sa future fonction.
- Madame Nadège LEVEE demande à quelle cadence se réunissent les commissions. Madame PICARD précise que cela varie d'une commission à l'autre et est fonction du travail à effectuer.
- Madame Chantale PICARD indique qu'elle va convoquer la commission « Fêtes et cérémonies » pour la préparation du 08 mai.
- Monsieur le Maire signale que le haut de la rue Féron sera fermé durant la journée pendant les travaux qui seront effectués dès le 28 avril et qui dureront 3 semaines.

PAROLE AU PUBLIC

Madame CERVEAU demande quand la rue du Bosc sera refaite. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie sont de la compétence de la CASE hormis les routes départementales qui relèvent du Département.

Monsieur Pierre COBERT s'étonne que le compte rendu de la réunion précédente n'ait pas été lu en début de séance. Il précise que le jour de l'élection du maire, le protocole ne semble pas avoir été respecté correctement.

Monsieur Jean-Pierre COBERT se demande pourquoi le panneau de la future zone artisanale est recouvert d'un plastique noir et pourquoi il a été posé en octobre 2013 alors que les travaux ne démarreront qu'en octobre 2014. Monsieur le Maire n'a pas de réponse car c'est du ressort de la CASE.

Monsieur COBERT parle des nouvelles lignes haute tension et exprime sa crainte d'accidents qui pourraient se produire notamment sur la route privée des carrières sur laquelle peuvent jouer des enfants avec des cerfs-volants. S'il arrivait un accident, on dira que tout le monde savait et que personne n'a rien fait (tension de la ligne : 2 X 90 kV).

Madame LAMBERT propose la mise en place de panneaux pour prévenir les gens.

Monsieur Jean-Pierre COBERT demande pourquoi lors de l'appel des conseillers communautaires, on a appelé Madame PICARD et lors de l'appel pour les conseillers communautaires votants, le nom de CALEMARD a été utilisé. Monsieur le Maire trouve la question stupide et ne donne pas de réponse.

Madame POSPISIL demande si les comptes rendus seront diffusés sur le site Internet. Monsieur le Maire précise que cela sera fait.

Madame DREAN demande si les personnes extérieures au conseil peuvent participer aux commissions communales (sauf le CCAS). Monsieur le Maire répond affirmativement et lui demande de déposer sa candidature au secrétariat de mairie.

Madame DREAN, rue des Lilas, signale des problèmes de retour d'eaux usées sous pression qui ont déjà été signalés à l'agence de nettoyage. Elle demande si la pose d'un regard serait nécessaire et éventuellement qui le fera ? Est-ce la CASE ?

Monsieur Pierre COBERT précise que le réseau d'assainissement traverse le terrain de Madame HACQUEBART pour relier la rue des Moulins au Chemin du Roi, ce qui peut rendre la vente du terrain difficile.

Madame CERVEAU indique qu'il faudrait inciter les gens à faire le tri sélectif.

Madame BIANCHET demande ce qui pourrait être fait contre la vitesse excessive de certains usagers.

Madame LAMBERT propose une réunion pour essayer d'améliorer le respect des limitations de la vitesse dans la commune. Madame CLASTERE précise que les gens roulent souvent à plus de 100 km/h et que même parfois ils font la course.

Fin de la séance à 00 h 14